RECRUTER UN SAISONNIER

Avec la Mission Locale de l'Agglomération Royan Atlantique

Mission Locale
Agglomération Royan Atlantique
NOUVELLE-AQUITAINE

JANVIER 2023

Le recrutement

La Mission Locale vous accompagne

- Diffuser vos offres d'emploi sur notre site Internet, nos réseaux sociaux…
- Sélectionner des profils jeunes et les ouvrir à nos partenaires
- Faire découvrir vos métiers et votre entreprise
- Participer à des actions de recrutement

Forum de l'emploi saisonnier
25 mars 2023

On pense également

N'hésitez pas à multiplier les canaux de diffusion : Pôle emploi, Emploi17, Indeed, les sites spécialisés, vos propres réseaux sociaux….

Le logement

Un service offert aux entreprises

Pour faciliter mes recrutements, je loge mes saisonniers

Le principe ? Un engagement et un suivi partagé

L'employeur réserve, en son nom, auprès de la Mission Locale, et pour une durée déterminée, une solution d'hébergement mise à disposition par un partenaire logeur.

Cela vous permet de proposer une offre d'emploi attractive et de fidéliser vos saisonniers.

La Mission Locale se charge alors de la mise en place d'une convention, de l'entrée et de la sortie du saisonnier dans le logement.

Elle est également présente, tout au long de la saison pour un suivi personnalisé, avec le saisonnier, le logeur et vous.

Vous êtes intéressés ?

Contactez-nous vite

On pense également

Au service logement de la CARA qui propose des logements sur Cozes, Semussac et La Tremblade, aux chambres chez l'habitant, aux sites spécialisés...

La mobilité

Faciliter le déplacement de vos saisonniers

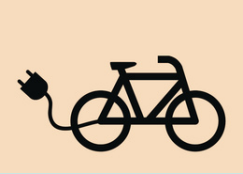

Location de vélos électriques :

- location de 10€/mois
- caution de 200€
- justificatif de responsabilité civile demandé
- visite de contrôle et d'entretien tous les 15 jours

Prêt de vélos musculaires :

- caution de 40€ si vélo neuf
- pas de caution pour les autres
- visite de contrôle et d'entretien une fois par mois

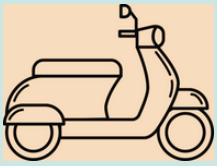

Orientation vers IEPR pour la location de scooter :

- location de 100€/mois - matériel et entretien compris (3 mois max)
- permis AM obligatoire pour les personnes nées après 1988
- justificatif de responsabilité civile demandé
- visite de contrôle et d'entretien régulière

On pense également

A organiser du co-voiturage ou un ramassage de mes salariés et à adapter au mieux mes plannings pour éviter les déplacements.

Droit du travail

Focus sur les mineurs recrutés en HCR

Recruter un jeune de 16 ou 17 ans, c'est possible sur tous les postes, sauf au bar.

Durée hebdo max	35h/semaine Dérogation possible : +5h/semaine avec autorisation de l'inspection du travail
Durée minimale de repos journalier	12h/jour
Durée minimale de repos hebdo	2 jours consécutifs Possibilité de travailler le dimanche (les jours de repos peuvent donc être proposés en semaine)
Travail de nuit	Interdit entre 22h et 6h Dérogation possible : jusqu'à 23h30 dans les HCR avec autorisation de l'inspection du travail
Travail les jours fériés	Possible

On pense également

Inspection du travail : 08 06 000 126 - ddets-renseignement@charente-maritime.gouv.fr

Demander une autorisation parentale.

Mission Locale Agglomération Royan Atlantique

Service entreprise

69 rue Paul Doumer 17200 ROYAN
05.46.06.96.16
emploi@ml-ara.fr